

Section 2.—Lois appliquées par les ministères fédéraux*

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral

NOTA.—Deux sessions du Parlement ont été tenues en 1939, 1949, 1950 et 1951. Un astérisque (*) indique les lois de la première session et une croix (†), celles de la deuxième. On peut se procurer le texte de ces lois en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix de 10c. à \$1.50, selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie de ces lois est appliquée par le ministère indiqué.

Ministère, année et chapitre	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre	Titre de la loi
Affaires des anciens combattants— S.R.C. 1927		Agriculture—fin S.R.C. 1927	
157	Pensions, modifiée ¹ .	47	Insectes destructeurs et autres fléaux, modifiée.
188	Établissement de soldats, modifiée.	61	Stations agronomiques, modifiée.
1936	47 Commission d'assistance aux anciens combattants, modifiée.	69	Engrais chimiques, modifiée.
1942	33 Terres destinées aux anciens combattants, modifiée.	77	Viandes et conserves alimentaires, modifiée.
1944	19 Ministère des Affaires des anciens combattants, modifiée.	100	Inspection et vente, modifiée.
	49 Assurance des anciens combattants, modifiée.	26	Inspection du foin et de la paille.
	51 Indemnités de service de guerre, modifiée.	1933	23 Rétablissement agricole des Prairies, modifiée.
1945	35 Réadaptation des anciens combattants; modifiée.	1935	23 Fruits, légumes et miel.
1946	34 Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) (Prestations).	1937	30 Aliments du bétail, modifiée.
	36 Prestations aux anciens combattants alliés.	1939	40 Semences, modifiée.
	43 Pensions et allocations de guerre ¹ pour les civils, modifiée.	1939	13* Fromage et fromageries, modifiée.
	52 Prestations de service de guerre pour les pompiers.		28* Vente coopérative des produits agricoles, modifiée.
	64 Prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux.		34* Vente coopérative du blé, modifiée.
	66 Prestations de service de guerre pour les surveillants.		47* Animaux de ferme et leurs produits.
	75 Allocations aux anciens combattants, modifiée ¹ .		50* Assistance à l'agriculture des Prairies, modifiée.
1951	59* Assurance des soldats de retour au pays.	1944	29 Soutien des prix agricoles, modifiée.
	62* Avantages destinés aux anciens combattants.	1945	24 Industrie des produits de l'étable.
Affaires extérieures— S.R.C. 1927		1947	10 Produits agricoles (annuelle), modifiée.
65	Ministère des Affaires extérieures, modifiée.	1948	61 Utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes.
Agriculture— S.R.C. 1927		1949	25† Pedigree des animaux.
4	Ministère de l'Agriculture.	Archives publiques S.R.C. 1927	
5	Produits antiparasites en agriculture, modifiée.	8	Archives publiques.
6	Épizooties, modifiée.	Assurance— S.R.C. 1927	
25	Installations frigorifiques, modifiée.	23	Assurance du service civil.
36	Code criminel, art. 235, par. de course, modifiée.	29	Compagnies fiduciaires, modifiée.
45	Industrie laitière, modifiée.	135	Prêteurs d'argent (relève du ministre des Finances. Le Département des assurances n'applique pas régulièrement cette loi, même si elle est énumérée maintenant sous ce département à cause de ses rapports indirects avec la loi des petits prêts).
		179	Revenus de guerre, loi spéciale, Partie III, modifiée. Taxes sur les primes d'assurance. Titre changé en celui de Taxe d'accise, chap. 60, 1947.

* Dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères. Voir les lois courantes au chapitre XXVIII, partie IV.

¹ La loi des pensions et la loi des pensions et allocations de guerre pour les civils sont appliquées par la Commission canadienne des pensions; celle des allocations aux anciens combattants, par la Commission des allocations aux anciens combattants.